

# NONCES LÉGALES

**Partenaire**  
des acheteurs publics  
pour la collecte et la publication  
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation  
[www.marchespublics.ledauphine-legales.com](http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com)

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

## HAUTE-SAVOIE

Agnès Regat

>> 04 50 51 97 65

Nathalie Pelletier

>> 04 50 51 97 47

[LDLlegales74@ledauphine.com](mailto:LDLlegales74@ledauphine.com)

Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les publications des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire SOT 1.88€ HT/mm colonne.

Catherine Vidal

Directrice Annonces Légales

Portable : 06 22 57 23 53

[catherine.vidal@ledauphine.com](mailto:catherine.vidal@ledauphine.com)

Laurent Gervasoni

Portable : 06 13 83 11 98

[laurent.gervasoni@ledauphine.com](mailto:laurent.gervasoni@ledauphine.com)

## ÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

### VILLE DE RUMILLY

Avis de publicité

0 - 74150 RUMILLY Cédex - Tél : 04 50 64 69 20  
: 2019-0004 AC  
lissement d'un accord-cadre.  
l'engrais organiques et minéral pour les services  
les de la Ville de Rumilly  
ire adaptée  
ure : Prestation divisée en lots : oui  
rvice espaces verts  
ganique service stades  
néral service stades  
n : Offre économiquement la plus avantageuse  
on des critères énoncés ci-dessous avec leur

ue de l'offre  
ations  
01/02/19 à 12h30 au plus tard.  
n le : 08/01/2019  
doivent être impérativement remis par voie  
retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser  
l'acheteur, déposer un pli, allez sur  
nilly74.fr

### Mairie de SERRAVAL

rendez-vous auprès du Pôle Marchés Achats Publics. Il s'agit d'un accord-cadres à bons de commande. Le montant indiqué correspond au montant maximum par an. Possibilité de reconduction pour une période de 12 mois.

**Délais et voies de recours :**

- Recours en référé contractuel sur le fondement des articles L. 551-13 et suivants du CJA. Ce recours doit être formé au plus tard le 31e jour suivant la publication d'un avis d'attribution (article R. 551-7 al. 1er du CJA).

En l'absence de la publication d'avis ou de la notification ci-dessus mentionnées, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (article R. 551-7 al. 2 du CJA).

- Recours en contestation de validité du contrat formé dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Ce recours peut être accompagné d'une demande tendant à la suspension de l'exécution du contrat, sur le fondement de l'article L. 521-1 du CJA.

Envoi le 08/01/19 à la publication  
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur :  
<http://www.marches-publics.info/accueil.htm>

128844400

## AVIS

Enquêtes publiques



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### COMMUNE DE VINZIER

Avis d'ouverture d'enquête de servitude

**Demande d'institution d'une servitude pour le passage de canalisations d'eaux usées, dans le secteur de la "Fin de la Croix"**

### THONON agglomération. COMMUNE D'EXCENEVEX

Avis au public

Modification n° 1 du plan local d'urbanisme (P.L.U)

Le public est informé que, par délibération du 18 décembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération a approuvé la modification n°1 du P.L.U de la commune d'EXCENEVEX.

Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la Mairie d'Excenevex et à Thonon Agglomération, Antenne du Bas-Chablais - Domaine de Thénrières 74140 Ballaison - aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de Haute-Savoie.

128716900

### THONON agglomération. COMMUNE DE CERVENS

Avis au public

Modification n° 2 du plan local d'urbanisme (P.L.U)

Le public est informé que, par délibération du 18 décembre 2018, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Thonon Agglomération a approuvé la modification n°2 du P.L.U de la commune de CERVENS.

Cette délibération ainsi que le dossier correspondant sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Cervens et à Thonon Agglomération, Antenne du Bas-Chablais - Domaine de Thénrières 74140 Ballaison - aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture de Haute-Savoie.

Aux termes du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2018, enregistrée au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Annecy le 17 décembre 2018.  
Dossier : 2018-00111988 réf : 7404P01/2018A08776  
Il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.  
Monsieur Jean Salino, demeurant 2, rue Cécile Vogt Mugnier à Annecy (74000) a été nommé liquidateur avec tous pouvoirs. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse de Monsieur Jean Salino.

128426400

Transferts de siège social

## TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Suivant délibération en date du 22/09/2018, les associés de la société à responsabilité limitée dénommée **ETABLISSEMENTS BONIER** au capital de 38 569,60 euros identifiée au SIREN sous le numéro 796 380 814 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de THONON-LES-BAINS ont décidé de transférer le siège social de SEYSSEL (74910), route de Genève à ANGLEFORT (01350), 399, route de Vachelien. La société sera désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BOURG-EN-BRESSE (Ain). Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour avis

128709200

Augmentations de capital

## UNION NOUVELLE LEMAN

SAS au capital de 15 000 euros  
Siège social : ZI Les Grandes Teppes - 206, rue du Brafeyu - 74550